

Montreuil, le 18 décembre 2020

Patrick BAURET
Secrétaire général de la Fédération
Des travailleurs des industries du Livre,
du Papier et de la Communication
Case 426
263, rue de Paris
93514 Montreuil CEDEX

Monsieur Yves BONNEFOY
Secrétaire de la CPPNI de la Presse
quotidienne et hebdomadaire en régions
69, rue du Chevaleret
75013 Paris

Monsieur le Secrétaire,

L'assemblée générale des titres de presse en régions, réunie le 15 décembre dernier, a mandaté sa fédération pour vous demander, dans le cadre d'une lettre ouverte, de clarifier votre position sur la négociation de la convention collective presse en régions, lors de la dernière réunion de la CPPNI.

En effet, ni votre déclaration liminaire du 11 décembre, ni votre texte envoyé immédiatement après, ne permettent d'appréhender clairement vos intentions. Si, celles-ci sont bien d'acter, comme nous l'avons compris, une rupture unilatérale et définitive de la négociation, elles appellent une réponse forte et immédiate de notre organisation syndicale. Cette position, inédite et inadmissible, engendrera donc des réactions coordonnées si aucune solution n'est mise en œuvre pour la poursuite des relations paritaires dans nos branches. En clair, nous n'avons pas l'intention de rester dans le cadre conventionnel des années 1970-80 et la Filpac-Cgt, quelle que soit l'instance de négociation, continuera de porter les revendications de ses mandants.

Alors que la Filpac-CGT a présenté un projet complet, mature et répondant aux attentes des salariés-e-s et aux enjeux que nous nous étions fixés, notamment celui de construire une convention collective du XXI^e siècle, vous déclarez sans ambages que le projet présenté serait trop éloigné de vos aspirations. Vous nous reprochez d'ailleurs d'avoir ajouté des items à ce qui ne reste pourtant qu'un projet dans le cadre d'une négociation au long cours alors que vous aviez convenu, lors de précédentes rencontres, que cela ne posait aucun problème.

En tout état de cause, l'assemblée du 15 décembre a d'ores et déjà mandaté la Filpac-Cgt pour écrire à la direction générale du travail afin, d'une part, de redéfinir nos relations au sein des champs conventionnels actuels de la PQR, PQD et PHR alors qu'il n'existe pas de CPPNI dans ces branches ; et, d'autre part, pour nous éclairer sur l'éventuel rattachement de nos branches à une autre convention collective. Vous avez d'ailleurs vous-même évoqué la possibilité de rejoindre la convention collective de la presse spécialisée le plus rapidement possible.

Par ailleurs, je vous informe que l'assemblée générale a souhaité réaffirmer l'absolue nécessité d'un avenir pérenne en termes de champ conventionnel et d'interpeller l'Alliance pour lui signifier qu'il sera impossible de négocier un plan-filière, sans être au préalable convenu d'une nouvelle convention collective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick Bauret,
Secrétaire général de la Filpac-Cgt



Les titres de presse présents ou représentés à cette AG étaient : *Nice-Matin, La Tribune de St Étienne, Le Progrès, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Bien Public, Le Courrier de l'Ouest, La Marseillaise, Sud-Ouest, La République des Pyrénées, La Charente Libre, L'Alsace, Le Dauphiné Libéré, L'Est-Républicain, Vosges Matin, Paris-Normandie, Midi-Libre, La Provence, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, La Voix du Nord, L'Union de Reims, Le Courrier Picard, Ouest-France, Le Maine Libre, Presse Océan, Publi-Hebdo.* Étaient excusés : *Le Télégramme, La Montagne et La Nouvelle République.*

